

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS

"DÉCOUVREZ LE SITE WEB DE LA COLOMBETTE : WWW.COLOMBETTE.FR"

ARTICLE 1

L'Amicale des Commerçants et Artisans de la Colombette - St-Aubin, 19 rue de la Colombette, 31000 Toulouse, organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat intitulé "Découvrez le site web de la Colombette : www.colombette.fr" accessible du 30 octobre 2009 10h00 au jeudi 24 décembre 2009 à 22h00 sur le site internet <http://www.colombette.fr>.

ARTICLE 2

La participation à ce jeu-concours est ouverte à toute personne physique âgée de 18 ans minimum, pénalement responsable, résidant en France métropolitaine, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique, à l'exception des membres de l'Amicale des Commerçants et Artisans de la Colombette - St-Aubin et de leur famille directe vivant sous le même toit.

ARTICLE 3

Le jeu "Découvrez le site web de la Colombette : www.colombette.fr" se déroule en 8 sessions d'une semaine chacune, soit :

session 1 du vendredi 30 octobre 2009 10h00 au jeudi 5 novembre 2009 22h00

session 2 du vendredi 6 novembre 2009 10h00 au jeudi 12 novembre 2009 22h00

session 3 du vendredi 13 novembre 2009 10h00 au jeudi 19 novembre 2009 22h00

session 4 du vendredi 20 novembre 2009 10h00 au jeudi 26 novembre 2009 22h00

session 5 du vendredi 27 novembre 2009 10h00 au jeudi 3 décembre 2009 22h00

session 6 du vendredi 4 décembre 2009 10h00 au jeudi 10 décembre 2009 22h00

session 7 du vendredi 11 décembre 2009 10h00 au jeudi 17 décembre 2009 22h00

session 8 du vendredi 18 décembre 2009 10h00 au jeudi 26 décembre 2009 22h00

Pendant chaque session, les participants sont invités à se rendre sur le site internet www.colombette.fr et, sur la page d'accueil, à cliquer sur un bouton portant la mention "Jeu internet". Sur la page "Jeu internet", ils verront s'afficher la question correspondant à la session, et un formulaire permettant de répondre à la question dans lequel ils devront mentionner leur civilité, nom, prénom, adresse postale complète et adresse de courrier électronique. Ils devront également cocher une case précisant leur acceptation du règlement du jeu. Cette acceptation est obligatoire pour pouvoir participer.

À l'issue de chaque session, un gagnant sera tiré au sort parmi tous les participants de la session ayant fourni la bonne réponse à la question de cette session.

Le gagnant de chaque session se verra attribuer un bon d'achat de 10,00 € (dix Euros) utilisable jusqu'au 30 juin 2010 chez le membre de l'Amicale des Commerçants et Artisans de la Colombette - St-Aubin de son choix. La liste des membres est annexée au présent règlement.

Les noms des gagnants seront indiqués sur le site internet www.colombette.fr et leur bon d'achat leur sera adressé par courrier à l'adresse postale qu'ils auront indiquée au plus tard 6 semaines après la fin du jeu-concours.

ARTICLE 4

L'Amicale des Commerçants et Artisans de la Colombette - St-Aubin ne saurait être tenue pour responsable des perturbations sur le réseau internet ou des difficultés d'accès liées à un grand nombre de connectés ou de participants à la présente opération.

Elle ne saurait non plus être tenue pour responsables des coupures de communication ou d'accès, des pertes de données, des virus informatiques ou de tout préjudice direct ou indirect, quel qu'il soit, éventuellement subi par un participant.

ARTICLE 5

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent. S'ils souhaitent exercer ce droit et obtenir communication des informations les concernant, ils doivent s'adresser à l'Amicale des Commerçants et Artisans de la Colombette - St-Aubin, 19 rue de la Colombette, 31000 Toulouse.

ARTICLE 6

Remboursement des frais de participation

A/ Connexion gratuite ou forfaitaire :

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site <http://www.colombette.fr> s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où la connexion au site et la participation au concours ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

B/ Connexion payante :

En cas de connexion payante facturée au prorata de la durée de communication, les frais de connexion pour la participation au concours seront remboursés, sur demande de l'internaute adressée dans le mois du débours de ces frais, le cachet de la poste faisant foi, dans les deux mois de la réception de la demande de l'internaute.

Dans l'hypothèse d'une connexion faisant l'objet d'un paiement forfaitaire pour une durée déterminée et, au-delà de cette durée, facturée au prorata de la durée de communication, les frais de connexion au site <http://www.colombette.fr> seront remboursés à l'internaute dès lors qu'il est établi que le joueur a excédé le forfait dont il disposait et que ce forfait a été dépassé du fait de la connexion au site

Pour obtenir le remboursement de ses frais de connexion, ainsi que les frais d'affranchissement de sa demande de remboursement, l'internaute doit adresser une demande écrite, établie sur papier libre, contenant les éléments suivants :

- * l'indication de ses nom, prénom et adresse postale personnelle,
- * l'indication de la date, de l'heure et de la durée de sa connexion au site
- * la copie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès auquel il est abonné, faisant apparaître la date et l'heure de ses connexions au site et plus particulièrement les heures de connexion et de déconnexion à l'opération.

Le remboursement s'effectuera par timbre ou par chèque, sur la base d'un forfait correspondant à une communication locale en heures creuses au tarif en vigueur d'une durée de connexion au site de quinze (15) minutes maximum.

Les frais d'affranchissement nécessaires à la demande de remboursement des frais de connexion seront remboursés par chèque ou timbre, sur demande, sur la base du tarif postal lent en vigueur.

Il ne sera autorisé qu'un seul remboursement par foyer (même nom et/ou même adresse), par tirage au sort et par type de demande.

Toute demande incomplète, illisible, raturée, insuffisamment affranchie, envoyée à une mauvaise adresse ou hors délai (cachet de la Poste faisant foi), erronée ou manifestement frauduleuse sera considérée comme nulle.

Notamment, aucune demande de remboursement par courrier électronique ne pourra être prise en compte. Aucune réclamation ne pourra être acceptée.

ARTICLE 7

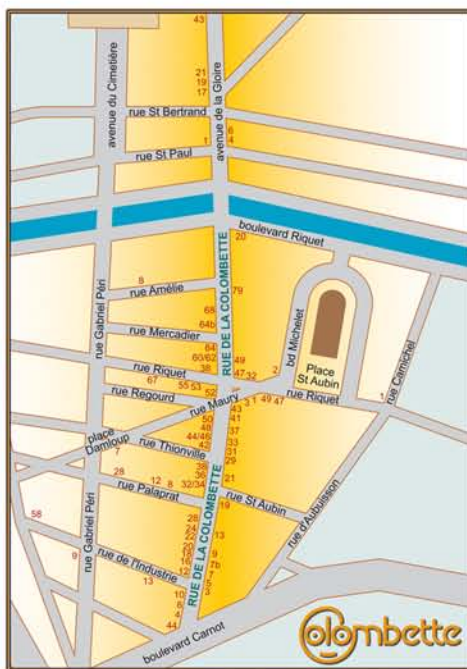
La participation au présent jeu-concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement déposé chez Maître DARBON Stéphane, Huissier de Justice - 9 rue Saint-Antoine-du-T - 31000 Toulouse. Le présent règlement est disponible sur le site www.colombette.fr.

RUE DE LA COLOMBETTE

MICHELE GATTONE	5	relieuse
FLOURY FRÈRES	36	libraires
PLUME D'OIE	64 b	bouquiniste
PALLADION	19	galerie d'art
COMPTOIR DE JAVA	9	meubles
VALENTINE	5	antiquités brocante
PIÈCE UNIQUE	5	décoration
ENTRE HIER ET AUJOURD'HUI	5	décoration
ANTIC ET THE	79	antiquaire
SMB DÉCORATION	31	décoration
ACCENT BOUTIQUE	31	décoration
COLLECTION CAPITAL	3	collections
ANIMAGIE	64	autour de la magie
MAILHE	3	artisan bijoutier
OR ET PASSIONS	10	bijouterie
MARIS JALOUX	12	bijouterie fantaisie
ATELIER BIJOUTERIE	13	artisan bijoutier
SOUL BROTHERS JEWELLERY	44	bijoux
TABAC DE LA COLOMBETTE	48	tabac
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	50	banque
FRANCE TRANSACTIONS	4	agence immobilière
MATEO	7	coiffeur
LES GARÇONS COIFFEURS	60	coiffeur
FANTASIA	68	tatouage extensions cheveux
CHERRIES	62	dreads synthétiques et accessoires
VOG OPTIQUE	20	opticien
LOURDEL-HÉNAUT PAMPURI	49	pharmacie
PHARMACIE ST-AUBIN	52	pharmacie
BRITISH FROGS	13	épicerie fine
SAVEURS & HARMONIE	24	épicerie fine
AUX TERROIRS	64 b	épicerie fine
LES SAVEURS DU PAYS BASQUE	29	charcuterie - fromages
BOUCHERIE ST AUBIN	43	boucherie
ENOTECA	31	cave à vins
SPAR	47	supérette
LE PETIT UNIVERT	46	produits écologiques
FLORIANNE	21	fleurs
GAILLARD GRAVURE	64	gravure
BÉZIAN	18	serrurier
COLOMBETTE STYLE	32	prêt-à-porter
ÉLÉGANCE ÉTERNELLE	33	prêt-à-porter
BOUTIQUE RAYLIA	37	prêt-à-porter
TENDANCE	42	lingerie
DANY COUTURE	22	couture
LA PETITE JEANNETTE	7 b	pressing
LE P'TIT BOUCHON	34	bar à vins

87 ARTISANS ET COMMERÇANTS À VOTRE SERVICE TOUTE L'ANNÉE

ALIMENTATION - ÉPICERIE FINE - BARS
RESTAURANTS - PRODUITS CULTURELS
SOINS DE LA PERSONNE - COIFFEURS
LINGERIE - PRÊT-À-PORTER - BIJOUX
MOBILIER - DÉCORATION - ANTIQUITÉS
AUTOMOBILE - BANQUE - ASSURANCES



MOMENTO	6	bar
Ô GOÛT FRAMBOISE	3	point-chaud
PUNTO CALDO	38	point-chaud
LA PIZZAIOLA	21	pizzas
LE GRAND BLEU	28	restaurant
CRÊPERIE COLOMBETTE	32	crêperie
L'AUBRAC	7 b	restaurant
LE JARDIN D'ELYSSA	16	restaurant
LE VER LUISANT	41	restaurant
BOIS ET CHARBON	64	restaurant
AVENUE DE LA GLOIRE		
LA TABATIÈRE Joseph & Martine	4	tabac PMU presse
BOUTIQUE KAUFMANN	43	meubles
MARIE-FRANCE MULON	6	coiffure dames
MAYA COIFFURE	21	coiffure
PHARMACIE PROVIDENCE	1	pharmacie
AYRAL	19	boulangier pâtissier
LE PANIER D'OR	17	primeur
RUE RIQUET		
LIBRAIRIE ST-AUBIN	55	bouquiniste
BOUGEOR D'ANAIIS	47	décoration
SARRAT ET CANOVAS	53	décoration
RENAULT ST-AUBIN	32	automobiles
GAN ASSURANCES Mr Sebastiani	67	assurances
Boulangerie ST-AUBIN	38	boulangerie
CŒUR D'AMANDE	49	spécialités orientales
LES DEUX MONDES	38	restaurant
RUE MAURY		
COIFFURE ST-AUBIN	1	coiffeur
CAFÉ ST-AUBIN	3	café bar
RUE PALAPRAT		
MARGUERITE AFLALLO	12	yoga
HÉLÈNE LAGOUANELLE	12	gym douce
LA SANDIA	8	restaurant
L'AMUSE BOUCHE	28	restaurant
RUE DE L'INDUSTRIE		
MICHÈLE B.	58	institut capillaire
CHEZ LAURENT ORSI	13	restaurant
AUTRES RUES		
REST'Ô JAZZ	restaurant jazz	8 rue Amélie
LA MAISON,	café restaurant	9 rue Gabriel Péri
ANIMAE BAR		20 boulevard Riquet
AU PAIN TOLOSAN,	boulangerie	2 boulevard Michelet
BOUTIQUE DES MOTS	écrivain public	7 place Damloup
MERCURE Immobilier		44 boulevard Carnot
LA POSTE		1 rue Camichel
FORQUES ASSURANCES		80 avenue de Lombez